



CGT POLE EMPLOI PACA

DES CPL POUR LES AGENTS PUBLICS

DES MUTATIONS POUR TOUS

Le 9 juin 2011, la Direction régionale annonce son refus d'organiser des CPL et donc toute diffusion de postes. Ne nous y trompons pas, quand la Direction régionale refuse de tenir des CPL, elle prive tous les salariés de Pôle emploi de leur droit à la mutation car si les CPL ne se tiennent pas, cela signifie que les postes ne sont pas diffusés et donc qu'aucun agent ne peut postuler qu'il soit public ou privé. Elle prive les agents publics ayant réussi les concours de leur promotion et les CDD d'une possibilité de titularisation.

Mme D'Hervé s'était pourtant engagée dans la note du 7 mars 2011, annonçant la suppression de 150 postes en PACA, à réaliser trois mouvements dans l'année dont un réservé aux opérations de promotion faisant suite aux concours internes publics, avec une ouverture de la bourse des emplois en mars, juillet et octobre.

La prochaine ouverture de postes aura finalement lieu mi août !

Cherchez l'erreur !

Argument de la direction : trop de candidats, trop peu de postes.

L'opération ne serait donc pas rentable !

Effectivement, nous déplorons la diminution du nombre de postes à pourvoir étant donné la réduction des effectifs au sein de Pôle emploi.

Les agents ne doivent cependant pas subir la double peine :

Réduction d'effectifs et interdiction de mutation !!

A la CGT, nous exigeons, comme cela existait à l'ANPE, la diffusion nationale des postes 4 fois par an, afin que le droit à la mutation ou à la promotion soit un droit pour les 45000 agents et salariés de Pôle emploi, quels que soient leur statut et leur région.

POUR UN VERITABLE DROIT A LA MUTATION
QUATRE MOUVEMENTS DES PERSONNELS PAR AN !